

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 136

présenté par
M. Pancher, M. Jégo, M. de Courson et M. Tuaiwa

ARTICLE 2

Compléter l’alinéa 2 par les mots :

« et notamment dans le secteur du bâtiment et dans la filière bois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire, dans la loi, que le bâtiment et la production forestière sont des secteurs d’activité fortement impliqués dans la transition énergétique et la croissance verte.